RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique

Le 28 septembre 2026

Ces décisions concernent la société suivante : A.L PEINTURE

Renseignements sur la société

L’associé unique : Alexandre HUET
Forme juridique : EURL
Siège social : 22 boulevard Jean Rey, 30133, Les Angles, France
Capital social : 2500 €
N° RCS : 898635503

L’associé unique agit en tant que gérant de la société.

Ordre du jour

L’associé unique de la société a pris des décisions concernant les sujets suivants :

Changement du siège social

L’associé unique a décidé de changer le siège social à l’adresse suivante : 31 bis rue de l'ouest, 30133, Les Angles, France.

Modification statutaire article 4

L'associé unique décide par conséquent que l'article 4 des statuts relatif au siège social de l'entreprise est rédigé ainsi : " Le siège social est fixé au : 31bis rue de l'ouest, 30133, Les Angles, France. Le déplacement du siège social est décidé par l'associé unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales."Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler.La réunion est terminée.

Fait à NIMES le 28 septembre 2026



Alexandre HUET